



Promotion 2015 ITS :

3 prolongations, une réintégration dans le corps des contrôleurs du travail, Un précédent incompréhensible!

Les organisations syndicales expriment leur stupéfaction et sidération face à la situation réservée à 4 de nos collègues.

Après avoir réussi l'examen d'entrée à l'EPIT, suivi la formation de façon assidue, pris pour certains l'engagement de changer de poste pour devenir inspecteur (de l'emploi sur un poste en section), 3 de nos collègues se sont vus notifier une prolongation de stage de 3 mois, commençant le 20 juin 2016 et couvrant donc la période des congés d'été, et une collègue sa réintégration (rétrogradation) dans le corps des contrôleurs du travail.

**Ces faits sont sans précédents
puisque les années antérieures tous les collègues ont été titularisés.**

Il est particulièrement choquant que les intéressé(e)s n'aient pas été informé(e)s individuellement avant la publication de l'arrêté, transmis aux ITS seulement le 21 juin alors qu'il avait été envoyé aux organisations syndicales le 17 juin et que la décision du jury date du 10 juin!

Aujourd'hui, les collègues dont la titularisation est suspendue n'ont toujours AUCUNE information concernant les motifs et les modalités de leur prolongation. Ce « vide », ce silence témoignent à leur encontre du mépris de l'administration, qui oublie également les souffrances induites par un tel comportement !

Alors que l'EPIT devait être un moyen de reconnaître les compétences professionnelles des contrôleurs du travail en les complétant par une formation, il devient un instrument d'élimination de certains collègues.

Pour toutes ces raisons, nous demandons communication et explication des motifs qui ont abouti à ces décisions.

Nous nous interrogeons sur les critères retenus et sur l'opacité de cette évaluation de fin formation, ce tant au niveau des critères d'appréciations que l'INTEFP transmet au jury, que de ceux retenus lors de l'oral proprement dit.

Nos organisations syndicales apportent tout leur soutien aux 4 collègues, demandent leur titularisation immédiate, et demandent à être reçus par le cabinet de la ministre sur cette question, dans les meilleurs délais en raison du caractère symbolique et urgent de ce dossier.